



Délibération du Conseil Municipal ordinaire de Frenelles en Vexin du 31 Mars 2025

En exercice :	23
Présents :	18
Excusés :	0
Absent(s) :	0
Pouvoirs :	5
Votants :	17
Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0

01/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

Maires adjoint présents : M. BERNARD Pascal, M. BURETTE Guy, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, Mme DERONGS DUSSART Stéphanie.

Conseillers délégués : M. LANCIEN Dominique, Mme LEMAIRE Corinne.

Conseillers présents : Mme BULKAEN Francine, Mme DUCHESNE Valérie, Mme DUTOT Nathalie, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. GROUT Olivier, M. HORCHOLLES Willy, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme PLUVIOSE Marie, M. QUILLET Guillaume.

Pouvoirs :
M. LAVALLÉE Richard à M. HUMBERT Tony
M. BÉRI Marc à M. BURETTE Guy
M. CHÉRON Julien à M. GROUT Olivier
Mme DUGARD Virginie à Mme BULKAEN Francine
M. FLEURY Jean-Luc à M. LANCIEN Dominique

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 027-200085462-20250331-01_2025CFU_BP-BF



Secrétaire de séance : M. QUILLET Guillaume

OBJET : BUDGET > Vote du Compte Financier Unique 2024 (CFU).

- Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,
- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Frenelles en Vexin,
- Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Frenelles en Vexin,
- Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles de comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
- Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;
- Considérant que, dans ce cadre, Mme le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Guy BURETTE, maire délégué ;
- Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Exécution du budget primitif 2024 est arrêtée avec les montants suivants :

	Mandats émis Exercice 2024	Titres émis Exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024
Total réalisé	1 479 318.36€	2 088 048.48€	608 730.08€
Fonctionnement	1 109 188.54€	1 468 989.96€	359 801.42€
Investissement	370 129.82€	619 058.52€	248 928.70€

Résultat de clôture :

	Résultat de l'exercice 2024	Reprise résultats antérieurs	Résultats cumulé	Reste à réaliser (recette)	Résultat de clôture
Total réalisé	608 730.08€				
Fonctionnement	359 801.42€	1 084 204.76€	1 444 006.18€	0€	1 444 006.18€
Investissement	248 928.70€	-837.42€	248 091.28€	0€	248 091.28€

Mme le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. BURETTE Guy, demande aux conseillers municipaux de valider le Compte Unique Financier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider le Compte Financier Unique 2024 exposé ci-dessus ;
- D'autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait en séance le 31/03/2025

Madame le Maire

Aline BERTOU

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 027-200085462-20250331-01_2025CFU_BP-BF

S²LO

